



المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès

CRIFM/DG/DR n° 118 /2026

Fès, Le

28 Octo 2026

Décision n° 118/2026/DG/DR

Concours pour le recrutement d'un (1) « Cadre chargé du développement, prospection et fidélisation » rattaché au Service « Développement de l'offre territoriale » du Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès

- Vu le Dahir n°1-19-18 du Joumada II 1440 (13 février 2019) portant promulgation de la loi n° 47-18 portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement ;
- Vu le Décret n°2-19-67 du 11 Chaâbane 1440 (17 Avril 2019) portant application de la loi 47-18 relative à la réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement ;
- Vu le Dahir n° 1-24-68 du 18 Joumada II 1446 (20 décembre 2024) portant promulgation de la loi n° 22-24, modifiant et complétant la loi n° 47-18 relative à la réforme des Centres Régionaux d'Investissement et à la création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement ;
- Vu la Circulaire du Chef de Gouvernement n° 24-2012 du 6 Dulhija 1433 (22 Octobre 2012) sur la gestion de modalités de recrutement dans les établissements et les entreprises publics ;
- Vu le statut du personnel du Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'Administration du Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès le 14/10/2025 ;
- Vu l'organigramme du Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'Administration du Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès le 14/10/2025 ;
- Vu la loi cadre du Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès au titre de l'exercice 2026 ;
- Vu les nécessités de service.

Le Directeur du Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès

Décide ce qui suit :

Article 01 : Recrutement

Le Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès lance un concours de recrutement, au titre de l'année 2026, pour le recrutement d'un (1) « Cadre chargé du développement, prospection et fidélisation » rattaché au Service « Développement de l'offre territoriale ».



Article 02 : Missions

La mission du Cadre chargé du développement, prospection et fidélisation est de contribuer au développement de l'offre territoriale en assurant la prospection des investisseurs potentiels, le suivi des relations avec les investisseurs installés et la fidélisation des partenariats, afin de renforcer l'attractivité et la compétitivité de la région.

Article 03 : Responsabilités

Les responsabilités du Cadre chargé du développement, prospection et fidélisation se déclinent comme suit :

- Identifier et cibler les investisseurs potentiels en fonction des priorités sectorielles et territoriales ;
- Préparer et mener des actions de prospection (contacts, présentations, missions, salons, forums) ;
- Collecter et analyser les besoins d'investissement pour orienter les propositions d'offre territoriale ;
- Assurer le suivi des investisseurs installés afin de renforcer leur ancrage et leur satisfaction ;
- Développer des actions de fidélisation et proposer des mesures pour améliorer l'accompagnement ;
- Participer à la préparation des supports de communication et d'argumentaires commerciaux ;
- Produire des notes de suivi, reporting et tableaux de bord sur l'activité de prospection et fidélisation ;
- Contribuer à l'actualisation de la base de données investisseurs et prospects.

Article 04 : Type de recrutement et lieu d'affectation

- Type de recrutement : Statutaire ou Contractuel.
- Lieu d'affectation : Ville de Fès.

Article 05 : Conditions minimales du profil requis

Le concours est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine, âgé de 40 ans au plus ;
- Titulaire d'un diplôme de Bac+5 en Marketing ou équivalent ;
- Ayant une expérience professionnelle probante, d'au moins (4) quatre ans, dans les domaines du développement territorial, de l'investissement, du conseil en stratégie régionale ou du marketing territorial ;
- Maîtrise des langues : Arabe, Français et Anglais ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation à une peine afflictive ou infamante ;
- Ne pas être inscrit au casier central disciplinaire des administrations publiques.

Article 06 : Dossier et modalité de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature adressée à Monsieur le Directeur du CRI de la Région Fès-Meknès ;
- Un Curriculum Vitae (CV) complet et récent ;
- Copie (s) des diplômes (équivalence exigée pour les diplômes délivrés par les établissements étrangers ou privés) ;
- Copie de la Carte d'Identité Nationale Electronique (recto-verso).
- Copie (s) des justificatifs de l'expérience requise :
 - Copies des attestations de travail pour les candidats du secteur public ;



- Copies des attestations de travail et des attestations de CNSS pour les candidats du secteur privé.

Les dossiers de candidatures doivent être déposés, au plus tard le **16 Nove 2026** à **16h30**, sur le portail www.emploi-public.ma.

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ou ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement écarté.

Article 07 : Déroulement de la sélection

Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions mentionnées dans les articles 5 et 6.

Une commission de sélection sera désignée par le Directeur du CRI de la Région Fès-Meknès pour étudier les dossiers de candidature, évaluer les épreuves écrites et mener les entretiens avec les candidats.

Article 08 : Publication

La présente décision, la liste des candidats admis à passer les épreuves écrites et entretiens de sélection, ainsi que la date et le lieu du déroulement des entretiens et les résultats définitifs du concours seront publiés sur le portail www.emploi-public.ma et dans les locaux du Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès.

L'affichage des listes sur le portail www.emploi-public.ma fait foi de convocation.

Article 09 : Nomination

Les candidats sélectionnés pour le poste susmentionné seront nommés par décision du Directeur du Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès conformément à la réglementation en vigueur.



MOHAMED SABRI
DIRECTEUR DU CENTRE
RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT
DE LA RÉGION FÈS-MEKNÈS